



14, rue Michel Gorin – 60000 Beauvais
Tél : 03 44 48 37 30 – Courriel : cinerural-60@orange.fr
SIRET : 398 669 622 00019 – Exploit. CNC n°3 122 720

PROJET CULTUREL 2016

Préambule

- A. Objectifs généraux de l'association
- B. Evolutions prévues pour l'année 2016

1. Organisation de séances tous publics

- 1.1 Fonctionnement habituel : une programmation participative
- 1.2 Adhésion de nouvelles communes
- 1.3 Avant-premières et séances à caractère événementiel
 - 1.4 Cinéma et handicap
 - 1.5 Millionième entrée en mars 2016

2. Programmation scolaire

- 2.1 Collège au cinéma
- 2.2 Ecole au cinéma
- 2.3 Autres séances scolaires

3. Autres actions en faveur du jeune public

- 3.1 Ciné-goûters
- 3.2 Ciné-gaming formule « démonstration »
- 3.3 Ciné-gaming formule « compétition »
- 3.4 Ateliers de découverte du cinéma

4. Programmation exceptionnelle

- 4.1 Séances de fin d'année (arbres de Noël)
- 4.2 Séances en plein air
- 4.3 Séances pour les maisons de retraites
- 4.4 Programmation à la demande
- 4.5 Retransmission d'événements télévisés

5. Animation, organisation du circuit et formation des bénévoles

6. Implication des spectateurs via la « carte de soutien »

7. Promotion d'événements et de partenaires locaux



A. Objectifs généraux de l'association

Ciné Rural 60 est un circuit de Cinéma itinérant comme il en existe dans la plupart des départements. C'est actuellement l'un des plus importants du point de vue du nombre de « points » (communes adhérentes dont la salle est autorisée à accueillir des projections de cinéma commercial) et du nombre de spectateurs accueillis dans l'année. Fin 2015, Ciné Rural 60 compte 82 points et a réuni au total 39830 spectateurs au cours de l'année.

Les adhérents de l'association sont les communes. Toute commune située à au moins 12 km d'une salle de cinéma fixe peut adhérer. Aucune adhésion n'a jamais été refusée par l'association. Chaque point bénéficie d'une projection par mois, sauf s'il souhaite un autre rythme. Il peut en outre, à partir de 50 élèves, demander des séances pour des établissements scolaires à tarif réduit et parmi une sélection de films riche et variée.

Les films proposés sont des films populaires récents (à partir de 4 semaines après leur sortie en France). Ils sont choisis par les élus ou les bénévoles de chaque point parmi une sélection de 5 à 8 films pour des publics différents : films d'animation, comédies, films présentant un intérêt culturel ou sociologique... La sélection est renouvelée chaque semaine en fonction des nouveautés et en prenant en compte les souhaits des communes.

Pour les spectateurs, les tarifs sont les mêmes depuis 2002 : 4€ pour les adultes, 3€ pour les moins de 16 ans et 2,50€ lors d'une projection scolaire. Les communes adhérentes versent une cotisation de 300€ par an, quelle que soit leur taille. Par ailleurs des prestations sont parfois réalisées, aussi bien pour les communes adhérentes (projections en plein air par exemple) que pour les autres. Dans ce dernier cas, il ne peut s'agir que d'un film de plus d'un an et la prestation est réglée au forfait (entre 400 et 900€ selon les films et les conditions de projection).

B. Evolutions prévues pour l'année 2016

L'année 2015 a été un tournant pour Ciné Rural 60. Les 7 projectionnistes ainsi que 2 autres salariés responsables de la coordination technique et administrative ont bénéficié d'une formation de 4 semaines complètes qui a abouti à l'obtention du diplôme de CAP opérateur-projectionniste pour 5 d'entre eux. Le personnel est donc désormais en mesure de maîtriser l'ensemble des possibilités offertes par le matériel numérique acquis en 2013.

Pour que le circuit continue à exister, il apparaît indispensable de faire évoluer son activité autour de 2 axes, en mettant en place divers projets impliquant aussi bien les salariés que les bénévoles :

a) Amélioration de la fréquentation

- Projection de bandes annonces avant chaque séance
- Soutien aux points qui en font la demande en matière de publicité et de communication
- Mise en place d'une carte de fidélité
- Développement des propositions de séances à caractère convivial ou événementiel : avant-premières, ciné-rencontres... qui donneront envie aux spectateurs de revenir
- Soutien et aide des communes à l'organisation de ce type de séances

b) Diversification des activités

- Ciné-gaming : séance de jeux-vidéos sur grand écran suivie d'une projection
- Ciné-goûter : projection pour le jeune (voire très jeune) public précédée et/ou suivie d'une discussion avec le projectionniste ou animation (dessin, jeu...) puis suivie d'un goûter
- Ciné-rencontre : projection d'un film abordant un thème d'actualité ou de société, accompagnée d'une rencontre avec une association ou un professionnel, animée par le projectionniste
- Atelier-vidéo : réalisation de vidéos avec des groupes, à partir de 7 ans, animée par 2 projectionnistes
- Retransmission de matchs de l'Euro 2016 de football sur grand écran
- Poursuite et développement des partenariats « Collège au cinéma » et « Ecole et cinéma »
- Projections en avant-première (avant la sortie nationale) : *Médecin de campagne* en mars 2016, approches en cours pour d'autres films
- Ciné-plein air : l'achat d'un écran gonflable permettrait de répondre à une demande croissante

1. Organisation de séances tous publics

1.1 Fonctionnement habituel : une programmation participative

Les contraintes à respecter par les communes adhérentes (« points »)

- Les films sortent le mercredi. Un cinéma, fixe ou itinérant, fait donc toujours une programmation (avec un même panel de films) du mercredi au mardi suivant.
- Ciné Rural dispose de 4 véhicules et de 4 projecteurs numériques ; il peut donc y avoir au maximum 4 projections simultanément.
- Selon un planning annuel fixé d'un commun accord, la majorité des points tournent toutes les 4 semaines. Certains tournent toutes les 2 semaines, un point (Thourotte) tourne toutes les semaines.
- Une minorité de points fonctionnent « à la demande », en fonction de la disponibilité des bénévoles, de la disponibilité de la salle et de l'actualité des sorties. Ce fonctionnement impose davantage de souplesse d'organisation et ne permet pas d'instaurer un rythme régulier pour les spectateurs, mais il demeure possible.
- Certains points organisent, systématiquement ou non, des séances « en doublette » : un film à 18h ou 18h30 (par exemple un film d'animation) et un second à 20h ou 20h30 (pour les adultes) ; cela permet d'instaurer un moment convivial (par exemple un repas avec le projectionniste entre les 2 films) et de faire des économies de transport.
- Pour simplifier l'organisation, il est nécessaire de limiter à 5 ou 6 le nombre de films différents programmés chaque semaine : la réservation d'un film pour un seul point dans la semaine ne peut donc se faire qu'à titre exceptionnel : événement local et/ou garantie d'une salle bien remplie.

Les avantages de la projection numérique

- Ciné Rural, en raison de sa taille, dispose des copies entre 4 et 5 semaines après la sortie nationale, pour une durée d'une ou plusieurs semaines, reconductible avec l'accord du distributeur.
- Si l'on dispose de la copie d'un film, il est possible de le projeter au même moment sur 4 écrans différents.
- Nous disposons d'un kit qui permet de projeter en 3D (sur 1 seul écran à la fois).

Les modalités de programmation

- **Tous les 3 mois**, Ciné Rural organise un Conseil d'Administration suivi d'une réunion de programmation où sont présentés les films « pressentis » pour les 3 mois à venir ; les administrateurs (élus, salariés ou bénévoles désignés par le conseil municipal de chaque point) sont invités à proposer d'autres films pour compléter cette liste.
- **Chaque semaine**, nous préparons la semaine qui démarrera 4 semaines plus tard, pour avoir toujours une programmation sur 4 semaines (sauf rajouts ou imprévus).
- **Le mercredi**, Ciné Rural envoie par courriel aux administrateurs des communes concernées une sélection de 6 à 8 films (réalisée par le responsable de la programmation en fonction des succès du moment, des souhaits émis par les bénévoles et de l'intérêt culturel ou local du film) accompagnée d'une pièce jointe avec les résumés de chacun de ces films.
- **Jusqu'au mardi suivant**, les administrateurs doivent choisir deux films dans cette liste, classés par ordre de préférence. Certains points ont prévu des « comités de sélection » ou organisent des sondages parmi leurs spectateurs.
- **Dès que possible**, Ciné Rural confirme à chaque administrateur le film (ou les films) retenu(s) pour sa commune. Un film peut ne pas être retenu si un point a été le seul à le choisir, ou en cas d'indisponibilité auprès du distributeur (certains films sont parfois disponibles plus tard que prévu).
- **Un vendredi sur deux**, une lettre d'information est envoyée par courriel à tous les administrateurs. Elle contient la nouvelle programmation sur 5 semaines et la nouvelle sélection des films.

La publicité

- Pour chaque séance, des maquettes personnalisées (tract et affiche) sont réalisées par Ciné Rural 60. Elles sont envoyées par courriel aux administrateurs et/ou aux mairies dès que le choix du film est confirmé, au format choisi (PDF ou JPEG).
- Dès que possible, la grande affiche (120x160cm) du prochain film est postée à l'adresse de la commune, ou déposée par un projectionniste
- Il est vivement recommandé de faire avant le début de la projection une annonce orale pour rappeler la date de la prochaine séance et présenter le prochain film
- Sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/Cin%C3%A9-Rural-60-527923103911781/> , Ciné Rural met en ligne sa programmation sur les 4 prochaines semaines, ainsi que sa programmation de chaque jour (publications) et pour chaque film (rubrique Photos)
- Pour certaines communes (à terme la totalité), Ciné Rural met à jour régulièrement une page Facebook dédiée à la programmation dans cette commune et aux alentours.
Exemple : <https://www.facebook.com/Cin%C3%A9-Rural-Breteuil-1728230520780029/>

1.2 Adhésion de nouvelles communes

Pour pouvoir accueillir des séances de cinéma dites « commerciales » (avec des tarifs fixes et l'ensemble des films disponibles, y compris les plus récents), une salle doit être autorisée par le CNC et la DRAC de la région concernée.

Trois nouvelles salles ont accueilli leurs premières séances de cinéma au début de l'année 2016 :

- Froissy
- Hermes
- Feuquières

Cinq salles viennent d'obtenir l'autorisation du CNC et de la DRAC et accueilleront leur première séance au second semestre :

- Bailleul-sur-Thérain
- Lagny-le-Sec
- Saint-Martin-aux-Bois
- Fresnes-l'Eguillon
- Haudivillers

Pour trois autres communes, la demande d'autorisation est en cours ; les séances pourraient également débiter avant la fin de l'année

- Boubiers
- Chepoix
- Flavacourt

Enfin il faut signaler que 3 communes n'ont pas renouvelé leur adhésion début 2016 :

- Acy-en-Multien (baisse importante de fréquentation ces dernières années)
- Méry-la-Bataille (baisse de la fréquentation et manque de bénévoles)
- Bézu-St-Eloi (perte du soutien de la municipalité et de l'intercommunalité)

Le nombre de communes adhérentes fin 2016 sera donc de 90 (82 au début de l'année).

1.3 Avant-premières et séances à caractère événementiel

En cas d'accord avec un distributeur pour une ou plusieurs avant-premières, nous proposons le film à toutes les communes adhérentes, en leur demandant en contrepartie d'organiser un événement autour de la projection : animation en lien avec le film, débat, intervenant, rencontre...

D'autre part, pour certains films préalablement repérés, nous encouragerons également ce type de séances en proposant des idées d'animations.

A l'occasion de dates particulières (Saint-Valentin, Halloween, commémorations historiques, journée de l'Europe...) quelques films en lien avec cette date seront proposés dans la sélection de la semaine.

Ciné Rural demeure à l'écoute des communes adhérentes ou non pour projeter des films précis dans le cadre d'événements particuliers : fête du village, soirée à thème, débat...

1.4 Cinéma et handicap

Le matériel numérique permet de mettre en place deux nouveaux types de projections :

- **Pour les sourds et malentendants** : de nombreux films existent maintenant en version « SME » ou « OCAP », c'est-à-dire avec des sous-titres pour les dialogues et pour les bruits. Nous pouvons projeter cette version à la demande d'un point ou de l'une des structures d'accueil avec lesquelles nous sommes en contact. Cette version peut-être regardée par le reste du public sans trop de désagréments. Ce type de projection permet même un moment d'échange et de rencontre entre personnes sourdes et entendantes.

- **Pour les aveugles et malvoyants** : certains films existent en « audio-description ». Nous pouvons projeter cette version, mais elle est difficile à suivre pour le reste du public (l'audio-description faisant doublon avec ce que l'on voit à l'écran). Nous envisageons donc des projections spéciales pour les aveugles, ou l'acquisition d'un kit (oreillettes qui seraient à la disposition des handicapés qui pourraient donc bénéficier de la projection pendant que le reste des spectateurs suit la version traditionnelle).

1.5 Millionième entrée en 2016

Ciné Rural comptera au mois de mars un million d'entrée depuis sa création en 1994.

A cette occasion, le millionième spectateur ou la millionième spectatrice sera récompensé(e) d'une surprise et un moment festif sera organisé après la projection.

2. Programmation scolaire

2.1 Collège au cinéma

Pour 2015-2016, le dispositif est actuellement en place avec les collèges de Marines (Val-d'Oise), de Thourotte et de Grandvilliers. Les collégiens voient 3 films par an. Chaque trimestre deux films sont projetés, un pour les classes de 6^{ème}-5^{ème}, un second pour les 4^{ème}-3^{ème}. Pour chaque collège, nous projetons donc 6 films par an.

Du fait de la suppression du financement par le Conseil départemental de l'Oise de 50% du prix du billet d'entrée (soit 1,25€ par élève par film), nous n'envisageons pas de l'étendre à d'autres collèges pour l'année scolaire 2016-2017.

2.2 Ecole au cinéma

Le dispositif est actuellement en place avec des écoles de Magny-en-Vexin (Val-d'Oise) et de Noyers-St-Martin. Il y a deux ou trois projections dans l'année.

2.3 Autres séances scolaires

Tous les deux mois, nous envoyons une sélection de films « Jeune public » aux écoles, collèges, lycées et centres de loisirs de chaque point.

A la demande, nous organisons des projections dans les salles habituelles (avec l'accord de la commune) pour les classes concernées pendant le temps scolaire. Nous sommes à l'écoute des souhaits des établissements pour des films qui ne seraient pas dans la programmation.

3. Autres actions en faveur du jeune public

Du fait de la concurrence des multiplexes, de la télévision et du téléchargement (bien souvent illégal), on constate une baisse continue de la fréquentation des 15/35 ans sur ces 10 dernières années. Les salles utilisées par Ciné Rural ne présentant pas les conditions de confort ni de sonorisation optimales, il est nécessaire d'imaginer de nouvelles propositions conviviales pour donner envie aux plus jeunes de venir et de revenir au cinéma.

3.1 Ciné-goûters

Pour certains films, Ciné-Rural propose à toutes les communes volontaires de co-organiser avec elle une projection spéciale « Ciné-goûter ». La commune fournit le goûter (gâteaux, boisson, gobelets...) qui a lieu sur place immédiatement après la projection. En contrepartie, Ciné Rural propose une animation gratuite, à définir d'un commun accord en lien avec le thème du film : concours de dessin, de costumes, jeu, quizz, mini-interviews des enfants après la projection... Les images (dessins, photos des enfants), ou les vidéos peuvent être projetées à l'écran à l'issue du goûter.

3.2 Ciné-gaming en formule « démonstration »

Pour certains films (action, public majoritairement adolescent...), une courte séance (environ 15 minutes) de jeu vidéo sur grand écran peut être proposée aux spectateurs juste avant la projection. Si possible, le jeu est choisi en rapport avec le film.

3.3 Ciné-gaming en formule « compétition »

Ciné Rural propose également l'organisation d'une compétition type « poules / tableau final », pour une trentaine de joueurs sur une durée de 3 à 4 heures environ. Chaque joueur paie une participation de 5€. La compétition est clôturée par la projection d'un film, ouverte à tous au tarif habituel. De son côté la commune ou une association-relais participe à l'accueil des joueurs : buvette, restauration...

3.4 Ateliers de découverte du cinéma

Deux projectionnistes ont entamé une formation afin de pouvoir animer deux types d'ateliers à la demande d'établissements scolaires, de communes (activités périscolaires) ou de centres de loisirs :

- L'histoire et les métiers du cinéma – autour d'un diaporama, d'un dialogue avec les enfants et d'une exposition – durée : environ 2h
- Réalisation d'une vidéo – fiction ou reportage sur un thème à la demande de la structure – durée : 3 ou 4 interventions d'1h30

4. Programmation exceptionnelle

4.1 Séances de fin d'année (arbres de Noël)

Une sélection de films spécialement tournée vers le jeune public, l'hiver et le thème de Noël est envoyée début novembre à tous les points ainsi qu'aux écoles et centres de loisirs.

Nous organisons en décembre un grand nombre de séances scolaires à caractère récréatif pour les écoles, et d' « Arbres de Noël » pour les communes ou pour des entreprises. Juste avant les vacances de Noël, il y a parfois entre 10 et 12 projections par jour dans des lieux différents et ce, plusieurs jours de suite. Cela nécessite une grande mobilisation du personnel, en particulier des projectionnistes. L'organisation doit être à la fois rigoureuse et flexible car les projections ne commencent pas toujours à l'heure et il n'est pas toujours possible de ranger le matériel dès la fin du film.

4.2 Séances en plein air

A la demande, nous organiserons entre juin et début septembre des séances en plein air sur écran géant. Le choix se limite aux films de plus d'un an, la séance est payée au forfait par l'organisateur et elle est généralement gratuite pour les spectateurs.

4.3 Séances pour les maisons de retraites

Un projet de partenariat avec des maisons de retraite du département est actuellement à l'étude. Plusieurs possibilités sont envisagées :

1. Proposer aux maisons de retraites d'organiser pour elles des séances **dans les salles faisant partie du circuit**. Cependant un déplacement des pensionnaires pourrait s'avérer coûteux ou compliqué.

2. Proposer l'organisation de **projections « non-commerciales »** (facturées au forfait et avec des films de plus d'un an) à l'intérieur des établissements, sous réserve de l'existence d'une salle suffisamment grande et dans laquelle il sera possible de faire l'obscurité. D'autre part pour ces séances le tarif de la location auprès du distributeur est élevé (entre 200 et 400€ selon les films).

3. **Demander l'habilitation de salles situées dans les établissements** afin d'organiser des projections « commerciales » (avec billetterie et la possibilité de projeter les films les plus récents). Mais l'habilitation ne peut être accordée si la salle est située à moins de 12 km d'un cinéma fixe, sauf accord de celui-ci.

4.4 Programmation à la demande – Ciné-club

Les administrateurs peuvent d'une part proposer que certains films soient ajoutés à la programmation (voir 1.1). Lorsqu'un point souhaite absolument un film qui n'est pas susceptible d'intéresser les autres, nous pouvons le projeter si la commune organise une animation qui attirera les spectateurs ou si c'est à l'occasion d'un événement spécial (fête locale, soirée...).

De telles projections ont lieu par exemple à Thourotte avec un « Ciné-club » mensuel où des films rares seront projetés. Dans le cadre du centenaire, nous proposons également une sélection de films sur la Première guerre mondiale.

4.5 Retransmission d'événements télévisés

A l'occasion de la coupe du monde 2014, Ciné Rural 60 a fait l'acquisition d'une antenne et d'un décodeur satellite, permettant de retransmettre la télévision en direct dans les mêmes conditions que pour le cinéma (salle obscure). En juin et juillet, nous proposerons à toutes les communes la retransmission des matchs de l'Euro 2016 de football moyennant un forfait de 450€ (communes adhérentes) ou de 550€ (communes non-adhérentes).

Même si cela n'a pas de lien avec la culture et le cinéma, nous espérons grâce à ce type d'événement non seulement contribuer à l'animation des communes rurales et de leurs salles des fêtes, mais également faire savoir qu'il y a du cinéma dans la commune à un public qui ne vient pas habituellement à nos projections.

5. Animation, organisation du circuit et formation des bénévoles

Même si elle compte dix salariés dont cinq à temps plein, Ciné Rural est une association dont le fonctionnement repose en grande partie sur l'implication des bénévoles : accueil et aide du projectionniste (qui se déplace seul), préparation de la salle, tenue et contrôle de la caisse, participation au choix des films, pose des affiches, distribution des tracts... Pour entretenir leur motivation, alors qu'ils sont répartis sur l'ensemble du département et que le contact direct n'a lieu qu'une fois par mois (pour une grande majorité), il est nécessaire d'instaurer un lien constant :

- par l'envoi d'une **lettre d'information bi-mensuelle** qui contient la grille de programmation pour les 5 semaines à venir, la liste des films proposés, des informations sur les sorties, et toute précision utile sur le fonctionnement de l'association
- par l'organisation de **réunions trimestrielles du Conseil d'Administration**, pour suivre le bilan de l'activité, discuter du fonctionnement de l'association et visionner ensemble des bandes-annonces
- par des **déplacements dans les points** des membres du bureau et du salarié responsable de la programmation, pour veiller au bon déroulement de la séance et former les nouveaux bénévoles
- par la **visite de chaque salle par le responsable des projectionnistes** avant la première séance, pour vérifier que les conditions de projection (écran, absence de luminosité, sonorisation) sont satisfaisantes et les optimiser.

6. Implication des spectateurs via la « Carte de soutien »

Ciné Rural 60 est une association dont les membres sont des communes (ou exceptionnellement d'autres collectivités ou associations).

En 2016, une carte de soutien sera mise en place. Elle permettra à toute personne physique de participer à la vie de l'association, et ce de différentes manières :

- en étant informée de la programmation et des événements organisés par courriel, par Facebook ou par texto
- en étant consultée sur les films passés ou à venir
- en étant invitée aux principaux événements de l'année : assemblée générale, avant-premières...
- en contribuant financièrement (10€ pour un an) au budget de l'association
- en bénéficiant du tarif réduit (3€) à toutes les séances de Ciné Rural pendant un an
- en participant occasionnellement aux activités de l'association : mise à jour de la page Facebook Ciné Rural de sa commune, organisation de projets locaux...

7. Promotion d'événements et de partenaires locaux

Le matériel numérique permet de projeter tout type d'image ou de vidéo. Il faut cependant soit un ordinateur supplémentaire, soit que le support soit converti au format « DCP » (format de projection des cinémas).

Actuellement les logos de nos trois principaux partenaires (le Conseil Général de l'Oise, le CNC – Centre National de la Cinématographie – et le Crédit Agricole – mécène lors de l'acquisition du matériel numérique) sont projetés à l'écran pendant quelques minutes avant chaque film. Nous proposons d'autre part à tous nos partenaires de projeter des images ou vidéos à caractère informatif ou promotionnel. Cela a été fait pour le Conseil Général de l'Oise.

Nous souhaitons développer cette offre, en proposant aux communes de promouvoir des événements locaux (fêtes, soirées, brocantes, lotos...) et aux entreprises de faire de la publicité.